

Gendarmerie Nationale

Lutte contre les cambriolages

Limiter les risques en votre absence

- Même pour une courte durée, pensez à verrouiller toutes vos ouvertures y compris votre portail d'accès. Renforcer les points d'accès si nécessaire.
- N'enregistrez pas de messages sur votre répondeur téléphonique faisant état de votre absence. Préférez le transfert d'appel.
- Éviter les signes révélant votre absence (courrier accumulé dans la boîte aux lettres, date d'absence sur le répondeur téléphonique, etc.)
- Ne pas laisser d'outils ou de matériels à l'extérieur de son habitation pouvant faciliter les méfaits (échelle, tournevis, outillage divers, etc..)
- Équiper les abords extérieurs d'un éclairage s'activant à la détection de mouvement.
- Lors de départs pour quelques jours, informez vos voisins de votre absence. Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmateur pour la lumière, la T.V., ... Signalez votre départ à la gendarmerie pour un passage de contrôle (**opération « tranquillité vacances »**)
- Réfléchir quant à l'installation d'une alarme afin de détecter le plus tôt possible une intrusion. (possible sans abonnement)

Accroître l'efficacité

- Ayez le réflexe « 17 » pour signaler les véhicules et/ou les individus pouvant faire du repérage. Essayez de fournir des renseignements précis d'identification.
- **Notez les caractéristiques de vos biens** (mention des numéros de série des appareils - visibles au dos sur plaque du fabricant ; du type commercial, de la marque). Ces indications ne sont pas mentionnées sur les factures. Cela permettra d'identifier l'origine exacte.
- **Prenez des photos de vos objets ou bijoux de valeur.**
- Pour faire l'inventaire de vos biens de valeur, téléchargez gratuitement l'application « **Cambrio Liste** » pour Apple ou Android

Vous êtes victimes d'un cambriolage

- Faites appel à la gendarmerie rapidement
- **Laissez les lieux en l'état. Éviter de pénétrer dans les pièces visitées.**
- **Ne touchez pas aux objets.**
- **Faites opposition auprès de votre banque (chèquiers, CB) ou opérateur mobile.**

Consultation sûreté de mon habitation

Quel est l'objectif de la consultation de sûreté ?

Elle vise à préconiser différentes mesures pour rendre votre propriété moins attrayante pour les cambrioleurs. Celles-ci peuvent prendre plusieurs aspects : organisationnelles - humaines - techniques -

Je souhaite bénéficier d'une consultation de sûreté pour mon habitation

Après avoir relevé ensemble les points faibles de votre logement, le correspondant sûreté vous proposera gratuitement des conseils pour limiter le risque d'être victime d'un cambriolage. Chaque citoyen peut solliciter son passage en le demandant auprès de sa brigade de gendarmerie locale.

Dois-je obligatoirement réaliser les mesures préconisées par la gendarmerie ?

Non. Toute suite à l'avis donné par la gendarmerie est laissée à l'appréciation de l'habitant. Il est libre d'en faire ce qu'il veut, en fonction de ses possibilités financières et de son acceptation du risque.